

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 12 août 2008 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de Serge Roy, maire.

Étaient présents: Mesdames les conseillères, Diane Gervais et Josée Baril, messieurs les conseillers, Michel Asselin, Jean-Guy Desmarchais, Richard Filion

Également présents : Micheline L. Morency, directrice générale
Me Jacques Robichaud, greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2008-08-209 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Bruno Laplante, appuyé par la conseillère Josée Baril et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié.

Point ajoutés :

- 7.1 Avis de motion : Règlement modifiant le Règlement de zonage concernant le remplacement des clôtures dérogatoires protégées par droits acquis.
- 7.2 Renouvellement du contrat de fourniture de services applicatifs (ASP) avec Bell Solutions d'Affaires : Autorisation de signature.
- 7.3 AGAIP : Achat de billets pour le souper du 20^e anniversaire.
- 7.4 Traitd'artiste enr. : Versement d'une aide financière pour l'exposition « Toit et moi ».
- 7.5 Agence de sécurité Sécur-Action inc. : Contrat de services de surveillance en sécurité publique et de patrouille de sécurité communautaire.
- 7.6 Agence de sécurité Sécur-Action inc. : Désignation à titre « d'Officier » pour l'application de divers règlements.

ADOPTÉE

2008-08-210 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2008 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 4 ET DU 14 JUILLET 2008

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2008 et des séances extraordinaires tenues le 4 et le 14 juillet 2008 au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bruno Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2008 et des séances extraordinaires du 4 et du 14 juillet 2008, tel que présenté.

ADOPTÉE

(Le conseiller Richard Filion arrive à 19h31)

2008-08-211 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE JUILLET 2008 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Josée Baril, et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de juillet 2008, au montant de **141 737.92 \$**.

ADOPTÉE

2008-08-212 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUILLET 2008 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller Bruno Laplante, et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de juillet 2008, au montant de **349 650.67 \$**.

ADOPTÉE

2008-08-213 LISTE DES COMPTES SPÉCIAUX À PAYER – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais, et résolu d'approuver la liste des comptes spéciaux à payer au montant de **665 435.84 \$**

ADOPTÉE

2008-08-214 ÉTAT COMPARATIFS SEMESTRIELS : DÉPÔT

La trésorière adjointe dépose les états comparatifs du premier semestre de l'année financière 2008.

2008-08-215 MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE FINANCIER 2008

Il est proposé par le conseiller Bruno Laplante, appuyé par la conseillère Josée Baril, et résolu d'autoriser les amendements au budget de l'exercice financier 2008, tel que soumis par le trésorier

ADOPTÉE

2008-08-216 APPEL D'OFFRES – EMPRUNT DE 585 070 \$ PAR BILLETS (RÈGLEMENTS 356, 358, 362 ET 446)

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Michel Asselin, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins Île Perrot pour son emprunt de 585 070 \$ par billets en vertu des règlements numéros 356, 358, 362, 446, au prix de 100,0 échéant en série 5 ans comme suit :

92 270 \$	4,43 %	19 août 2009
96 500 \$	4,43 %	19 août 2010
101 300 \$	4,43 %	19 août 2011
106 000 \$	4,43 %	19 août 2012
189 000 \$	4,43 %	19 août 2013

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE

2008-08-217 CONCORDANCE – EMPRUNT DE 585 070 \$ PAR BILLETS (RÈGLEMENTS 356, 358, 362, 446)

Attendu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot se propose d'emprunter par billets un montant de **585 070 \$** en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlement numéro	Pour un montant de \$
356	63 333
358	53 400
362	22 800
446	445 537

Attendu qu'il serait avantageux pour la Ville de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Michel Asselin, et résolu que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que les billets seront signés par le maire et le trésorier ou la trésorière adjointe;

Que les billets seront datés du 19 août 2008;
Que les intérêts sur les billets seront payables semi annuellement;
Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1. 92 270 \$
2. 96 500 \$
3. 101 300 \$
4. 106 000 \$
5. 111 200 \$
5. 77 800 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Ville doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans à compter du 19 août 2008, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 356, 358, 362, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE

2008-08-218 AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT (RÉGL. 427)

Madame la conseillère Josée Baril donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement relatif au stationnement (régl. 427). Ce règlement aura notamment pour objet de prévoir des articles distincts pour les interdictions de stationnement en tout temps et les interdictions de stationnement pour une période de temps limité.

2008-08-219 **RÈGLEMENT N° 437-8 : RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 437 - ADOPTION**

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 8 juillet 2008 de la présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage n° 437 afin d'autoriser les galeries comme construction accessoire dans la cour et la marge avant pour le groupe « Habitation » et « Commerce », de corriger des erreurs de concordance et des erreurs d'écriture;

Considérant que lors d'une séance tenue le 13 mai 2008, le Conseil a adopté le premier projet de règlement n° 437-8, intitulé « Règlement modifiant diverses dispositions du règlement de zonage n° 437 », et que le second projet de règlement a été adopté le 8 juillet 2008;

Considérant que ce règlement n'est pas soumis à l'approbation par les personnes habiles à voter, aucune demande valide de participation à un référendum n'ayant été reçue à l'égard du second projet de règlement;

Considérant la lecture du règlement par le greffier;

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais, et résolu d'adopter le règlement n° 437-8 intitulé « Règlement modifiant diverses dispositions du règlement de zonage n° 437 ».

ADOPTÉE

2008-08-220 **COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS : CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE POUR LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX ET CONSULTATIONS GÉOTECHNIQUES RELATIFS AUX TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DES ÉTANGS AÉRÉS (APPEL D'OFFRES GT2008-08)**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller Bruno Laplante, et résolu que le comité de sélection pour l'évaluation des soumissions de l'appel d'offres GT2008-08 (contrat de services professionnels de laboratoire pour le contrôle des matériaux et consultations géotechniques relatifs aux travaux d'agrandissement des étangs aérés) soit formé de Line St-Onge, directrice de la gestion du territoire, de Jacques Robichaud, greffier, et de Pierre Labbé, ingénieur de Les Consultants LBCD.

ADOPTÉE

2008-08-221 **APPEL D'OFFRES GT2008-08 : CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE POUR LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX ET CONSULTATIONS GÉOTECHNIQUES RELATIFS AUX TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DES ÉTANGS AÉRÉS ADJUDICATION**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le contrat de services professionnels de laboratoire pour le contrôle des matériaux et consultations géotechniques relatifs aux travaux d'agrandissement des étangs aérés (appel d'offres GT2008-08);

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 7 août 2008;

2008-08-221... suite

Considérant qu'une seule soumission a été déposée;

Considérant que la soumission a été évaluée selon le système de pondération et d'évaluation;

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller Bruno Laplante, et résolu d'accorder le contrat de services professionnels de laboratoire pour le contrôle des matériaux et des consultations géotechniques relatifs aux travaux d'agrandissement des étangs aérés à Laboratoire A.B.S. Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au coût maximal de 48 195 \$, plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2008-08; le tout imputé au règlement d'emprunt no 448. Le contrat est à prix unitaire.

ADOPTÉE

2008-08-222 PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT – TRANSFERT AUX MUNICIPALITÉS D'UNE PARTIE DES REVENUS DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE

Considérant qu'un projet de plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout a été soumis au ministère des Affaires municipales et des Régions, dans le cadre du transfert aux municipalités d'une partie des revenus de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et des Régions a confirmé son accord avec ce projet de plan d'intervention.

Il est proposé par le conseiller Bruno Laplante, appuyé par la conseillère Josée Baril, et résolu d'adopter le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout, soumis au ministère des Affaires municipales et des Régions dans le cadre du transfert aux municipalités d'une partie des revenus de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec.

ADOPTÉE

2008-08-223 CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À POIRIER FONTAINE, ARCHITECTES: CONFECTION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE AU CHANTIER: PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Considérant notamment l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes.

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Michel Asselin, et résolu de retenir les services de Poirier Fontaine, architectes, pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance au chantier, pour le projet de construction d'une nouvelle bibliothèque municipale. Le coût du contrat de services est de 78 300 \$, plus taxes; le tout imputé à même le règlement d'emprunt n° 461.

La présente résolution est conditionnelle à toutes les approbations légales requises du règlement d'emprunt n° 461.

ADOPTÉE

2008-08-224 **VERSEMENT DE SUBVENTIONS : SCOUTS DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, CLUB DE PATINAGE DE VITESSE DES TROIS-LACS, CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE CPAR VAUDREUIL**

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot verse une subvention aux organismes suivants, au montant indiqué pour chacun d'eux :

- | | |
|---|----------|
| ▪ Scouts de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, pour 2008 | 1 500 \$ |
| ▪ Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs, pour 2008 | 35 \$ |
| ▪ Club de patinage artistique CPAR Vaudreuil, pour 2008 | 5 985 \$ |

ADOPTÉE

2008-08-225 **COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS : CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEUR ET DE LABORATOIRE : PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Michel Asselin, et résolu de former un comité de sélection, composé de Line St-Onge, directrice de la gestion du territoire, de Luc Tessier, surintendant à la Gestion du territoire, et de Guylaine Lauzon, coordonnatrice de la bibliothèque Marie-Uguay, pour l'évaluation des soumissions des contrats de services professionnels d'ingénieur et de laboratoire pour le projet de construction d'une nouvelle bibliothèque municipale

ADOPTÉE

2008-08-226 **ASSOCIATION DES INGÉNIEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (AIMQ) : COLLOQUE ANNUEL 2008 : DÉLÉGATION**

Il est proposé par la conseillère Josée Baril, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, et résolu d'autoriser Mme Line St-Onge, directrice de la Gestion du territoire, à participer au colloque annuel 2008 de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec, qui se tiendra du 7 au 10 septembre 2008, à Québec. De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce colloque.

Que les frais d'hébergement, de déplacement et de repas non prévus soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

2008-08-227 **TOURNOI DE GOLF ANNUEL DE LA VILLE DE SAINT-LAZARE : ACHAT DE BILLETS**

Considérant que les profits du tournoi de golf de la Ville de Saint-Lazare sont versés à des organismes communautaires;

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*.

2008-08-227... suite

Il est proposé par la conseillère Josée Baril, appuyé par le conseiller Bruno Laplante, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot achète, à titre d'aide financière, 2 billets du Tournoi de golf de la Ville de Saint-Lazare, le 15 septembre 2008, au coût total de 350\$; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-721-80-992 : en plus du maire, le conseiller Michel Asselin est autorisé à participer à cette activité.

ADOPTÉE

2008-08-228 COUR MUNICIPALE RÉGIONALE : AUTORISATION DE FERMETURE DES DOSSIERS 95-03230-7, 95-02231-7, 97-02606-0, 97-02607-0, 97-00876-0

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère Josée Baril, et résolu d'autoriser la greffière de la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges à fermer les dossiers suivants :

Dossiers no :	Constats no :
95-03230-7	N5204
95-02231-7	N5205
97-02606-0	N11257
97-02607-0	N11258
97-00876-0	N10726

ADOPTÉE

2008-08-229 AVIS DE MOTION : RÉGLEMENT MODIFIANT LE RÉGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LE REMPLACEMENT DES CLÔTURES DÉROGATOIRES PROTÉGÉES PAR DROITS ACQUIS

Monsieur le conseiller Bruno Laplante donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage (règl. N° 437) afin de permettre le remplacement d'une clôture dérogatoire protégée par droit acquis par une autre clôture dérogatoire et de prévoir des normes pour le remplacement.

2008-08-230 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE FOURNITURE DE SERVICES APPLICATIFS (ASP) AVEC BELL SOLUTIONS D'AFFAIRES : AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par la conseillère Josée Baril, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, et résolu de renouveler le contrat de fourniture de services applicatifs (ASP) avec Bell Solutions d'Affaires inc., pour une période de 1 an, soit du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2009, au coût mensuel de base de 2 975 \$, plus taxes : le maire et le trésorier sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, le renouvellement du contrat de services applicatifs.

ADOPTÉE

2008-08-231 AGAIP : ACHAT DE BILLETS POUR LE SOUPER DU 20^E ANNIVERSAIRE

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot achète 8 billets pour l'activité soulignant les 20 ans de l'Association des Gens d'Affaires de l'Île-Perrot, le 13 septembre 2008, au montant total de 800 \$, taxes incluses; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-111-00-311.

ADOPTÉE

2008-08-232 TRAITDARTISTE ENR. : VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'EXPOSITION « TOIT ET MOI »

Il est proposé par le conseiller Bruno Laplante, appuyé par la conseillère Josée Baril, et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot verse à Traitdartiste enr. une aide financière de 100 \$ dans le cadre de l'exposition intitulée « Toit et moi », qui se tiendra à la Maison Valois, du 23 août au 7 septembre 2008.

ADOPTÉE

2008-08-233 AGENCE DE SÉCURITÉ SECUR-ACTION INC. : CONTRAT DE SERVICES DE SURVEILLANCE EN SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE PATROUILLE DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Michel Asselin, et résolu de retenir les services de la compagnie Agence de sécurité Secur-Action inc. pour le contrat de surveillance en sécurité publique et de patrouille de sécurité communautaire sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, au coût de 47 \$ l'heure, plus taxes, pour une durée maximale de 8 semaines; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-231-00-419.

ADOPTÉE

2008-08-234 AGENCE DE SÉCURITÉ SECUR-ACTION INC. : DÉSIGNATION À TITRE « D'OFFICIER » POUR L'APPLICATION DE DIVERS RÈGLEMENTS

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par la conseillère Josée Baril, et résolu de désigner les agents de sécurité de la compagnie Agence de sécurité Secur-Action inc., affectés à la surveillance en sécurité publique et à la patrouille de sécurité communautaire sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, « OFFICIER » pour l'application des articles ci-après énumérés des règlements suivants :

Règlement n° 262	art. 44 et 45
Règlement n° 354	art. 3.6.1 et 3.6.2
Règlement n° 424	art. 20
Règlement n° 425	art. 6
Règlement n° 426	art. 9, 16, 18, 26, 27, 32 et 36
Règlement n° 427	art. 24
Règlement n° 428	art. 17
Règlement n° 430	art. 5 et 7
Règlement n° 437	art. 6.2.7

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Procès-verbal de correction de la résolution n° 2008-07-177.
- Procès-verbal de correction du Règlement n° 460.

PÉRIODE DE QUESTIONS

(Départ du conseiller Richard Fillion à 20h44)

2008-08-235 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller Bruno Laplante, et résolu de lever la séance à 20h48.

ADOPTÉE

Serge Roy
Maire

Me Jacques Robichaud, OMA
Greffier

/lg/vc

